

Durée :
2 Jours - (14 Heures)
Prérequis :

Aucun

Modalités d'accès à la formation :

Texte de
Réglementation
applicable

Public :

Cette formation s'adresse à toute personne qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle

Profil des intervenants :

Formateur diplômé sst

Nombre de participants :

Minimum 4 – Maximum
10

Date : Voir convention

Lieu : INTRA

Objectifs :

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable:

- Exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins
- Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours
- Appréhender les concepts de danger / phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque...
- Appliquer les principes de base de la prévention

Méthode et moyens pédagogiques :

La formation « Sauveteur Secouriste du Travail » est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Elle utilise des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes, décrites dans les recommandations pédagogiques et qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.

Outils pédagogiques :

- Supports papiers

Évaluation:

- Délivrance du **Certificat de Sauveteur secouriste du Travail**.
- A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SSTR, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Le titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, à jour dans son obligation de formation continue est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC 1), conformément à l'arrêté du 05 décembre 2002 et à l'article 4 de l'arrêté du 24 Juillet 2007 fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

L'évaluation de la formation analyse le système de formation dans ses différentes composantes : Objectifs, dispositifs, programmes, organismes de formation...

Elle se situe à la fin de la formation. Cette évaluation prend la forme d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants et par le renseignement d'un questionnaire complété par chaque participant.

Les sujets développés lors de la formation à la prévention des risques professionnels rendent le Secouriste du Travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise. Le SST devient ainsi un précieux auxiliaire de prévention capable, d'apporter son concours à la rédaction du document unique concernant l'évaluation des risques.

La formation de « Sauveteur Secouriste du Travail » fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.



PROGRAMME

JOUR 1 :

1. LE SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?

Son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise,

- Articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.
- Présentation du programme :
 - protéger,
 - de protéger à prévenir,
 - examiner,
 - faire alerter,
 - de faire alerter à informer,
 - secourir,

La méthode de recherche des risques persistants et celle d'examen rapide d'une victime seront reprises au cours de chaque séance pratique.

2. RECHERCHER LES DANGERS PERSISTANTS POUR PROTEGER

- Formation générale à la prévention :
- Le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger / phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque ...
- Connaître les principes de base de la prévention.
- Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques (code du travail, articles L 230-2 et R 230-1).

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

- Identifier les dangers dans la situation concernée :
 - mécanique ou de chute de personne ;
 - électrique ;
 - incendie, explosion, thermique ;
 - atmosphère toxique ou irrespirable
 - autres, ...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même.

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.

- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.
- Lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, faire en sorte de rendre impossible, en l'isolant, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations non dangereuses dans lesquelles il pourra dégager la victime.

Éléments de sauvetage et techniques de dégagement d'urgence dans ces situations ou selon les risques propres à l'entreprise.

- Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol

Cas particulier :

- Protection des populations en cas d'alerte : la sirène

3. De « PROTEGER » à « PREVENIR »

Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de « protection » (intervention sur une situation d'accident du travail) qu'en matière de « prévention » des accidents du travail ou des maladies professionnelles (intervention sur situation de travail), de la part des SST.

Elle doit permettre la translation de la formation à l'action
« protéger » vers l'action « prévenir ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des situations d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Repérer des dangers dans une situation de travail.

- Identifier les dangers dans la situation concernée :
 - mécanique ou de chute de personne ;
 - électrique ;
 - incendie, explosion, thermique ;
 - atmosphère toxique ou irrespirable
 - autres, ...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.

Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s).
- Mettre en œuvre les actions de prévention ou de protection définies précédemment.

4. EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Est-ce que la victime :

- saigne abondamment ?
- s'étouffe ?
- répond aux questions et se plaint ?
- respire ?
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

De faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Donner à la personne choisie les consignes et les informations pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte.
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident, le plus près possible de la victime.

JOUR 2 :

5. De « FAIRE ALERTER » à « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « De PROTÉGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et /ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, **dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.**

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

Face à une situation de travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou le(s) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise.

6. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de:

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

a) La victime saigne abondamment :

- Comprimer l'origine du saignement.

Cas particuliers :

- la victime présente une plaie qui saigne avec corps étranger
- la victime présente un saignement de nez,
- la victime vomit ou crache du sang,
- autres saignements.

b) La victime s'étouffe :

- La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant,
- La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson,
- L'obstruction partielle des voies aériennes

c) La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :

- mettre au repos,
- reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.

d) La victime répond, elle se plaint de brûlures :

- brûlures thermiques : arroser pour éteindre et refroidir,
- brûlures chimiques : arroser abondamment pour rincer.

Cas particuliers :

- la brûlure électrique,
- la brûlure interne par inhalation ou ingestion de produit corrosif ou irritant.

e) La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :

- Quels que soient les signes, agir comme s'il y avait fracture :
- dos, cou, tête : éviter de déplacer et maintenir la tête,
- membres : éviter de déplacer et respecter les déformations éventuelles.

f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

- plaie grave de l'abdomen : position d'attente à plat dos, jambes surélevées,
- plaie grave du thorax : position d'attente demi-assise,
- sectionnement de membre : conditionner le segment de membre,
- plaie à l'œil : position d'attente à plat dos, tête calée,
- plaies simples : nettoyer la plaie.

g) La victime ne répond pas, elle respire :

- libération des voies aériennes,
- mise sur le côté, tête basse (PLS).

h) **La victime ne répond pas, elle ne respire pas :**

- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte ;
- réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant ;
- réanimation cardio-pulmonaire chez le nourrisson.

Au cours de chaque séance pratique rappeler les méthodes d'examen et la justification des gestes enseignés

7. **SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES**

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...
Conduites particulières à tenir : par exemple : pose du garrot sur un chantier de désamiantage, oxygénothérapie, antidote en accompagnement, utilisation de techniques d'intervention et de matériels spécifiques.

